

LA CONTRIBUTION DU SERVICE JÉSUITE AUX RÉFUGIÉS (JRS) À LA RÉHABILITATION DE LA DIGNITÉ DES ENFANTS ASSOCIÉS AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS (EAFGA)

SES EXPÉRIENCES À BAMBARI (EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE)

Introduction

**Jonas TOURÉ
OUSMANE, S.J.,**
Assistant
administratif au
Centre d'Études et
de Recherche d'Action
pour la Paix/Abidjan
(CERAP) ;
Master en Droits de
l'Homme et Action
Humanitaire.
jonasjesuite@
gmail.com

La base du droit à l'assistance peut être citée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui dispose en son article 28 : « Toute personne a le droit à ce que règne sur le plan (...) international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet ». Cette disposition exprime le lien qui existe entre les droits abstraitement formulés par la Déclaration, dont le droit à la vie (article 3), à l'intégrité physique (article 5) et à un niveau de vie suffisant (article 25), et le droit à ce que l'individu puisse effectivement en jouir. La détérioration de la situation humanitaire dans les conflits a pour effet la fragilisation des droits de l'homme. Le but de l'assistance humanitaire est de protéger la dignité humaine et de sauver des vies¹. La Cour internationale de justice, dans l'arrêt qu'elle a rendu en 1986 dans l'affaire du Nicaragua contre les États-Unis d'Amérique, affirme au paragraphe 242 que « *la fourniture d'une aide strictement humanitaire à des personnes se trouvant dans un autre pays ne saurait être considérée comme contraire au droit international* »². Dans l'affaire « Social and Economic Rights Action Centre for Economic and Social Rights, Nigeria », la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples a « *consacré le droit à l'assistance alimentaire qui est pourtant implicite dans la Charte africaine des droits de l'homme et des*

1 Cornelio SOMMARUGA, « Action humanitaire et opérations de maintien de la paix », in *RICR*, n°824, p. 194.

2 Cour Internationale de Justice, Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. États-Unis d'Amérique) arrêt du 27 juin 1986.

peuples, à travers les dispositions relatives au droit à la vie, à la santé »³. Pour ainsi dire, l'aide humanitaire, répond à un besoin immédiat, sauve des vies mais ne peut demeurer indéfiniment ; il faut que la paix règne afin de donner place à des programmes de relèvement et de développement pour une auto-prise en charge durable.

JRS, comme organisation humanitaire, prévoit ses activités en fonction de l'aperçu des besoins humanitaires en République Centrafricaine (Humanitarian Needs Overview, HNO) publié chaque année par le Bureau des Nations Unies pour les affaires humanitaires (OCHA).

A travers ses activités en République Centrafricaine, plus précisément dans la sous-préfecture de la OUAKA, dont Bambari est le chef-lieu, le Service Jésuite aux Réfugiés⁴ (JRS) intervient dans la protection de l'enfance à deux niveaux : la prévention et la réponse. La prévention, à travers les formations et les sensibilisations à l'intention des communautés et de leurs leaders sur les différents aspects de la protection de l'enfance. Lors de ces sensibilisations et formations, un accent particulier est mis sur la réconciliation, la résolution pacifique des conflits, et la cohésion sociale pour une paix durable. La réponse, quant à elle, intervient à travers la prise en charge psychosociale, alimentaire et matérielle offerte aux enfants séparés de leurs familles biologiques de suite des conflits armés. L'identification et l'accompagnement des enfants associés aux groupes et forces armées pour la réinsertion à l'école formelle, soit à l'exercice d'un métier après une formation professionnelle, et la prise en charge psychosociale des survivants et de survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre (VBG).

JRS opère en Centrafrique depuis 2008. Le projet de Bambari a été ouvert en 2016. Les statistiques disponibles relatives à ses actions font état de 185 enfants démobilisés réinsérés⁵. Il s'est également illustré dans des plaidoyers afin de diminuer les cas d'enrôlement des enfants dans des groupes armés. Pourtant, malgré ces multiples activités, nombre d'enfants se retrouvent encore abandonnés à eux-mêmes depuis le début du processus de reconstruction de la paix en Centrafrique. Lorsqu'ils ne sont pas totalement ignorés par les accords de paix, leur sort n'y est évoqué que par simple convenance. Il se pose alors la question de savoir, quel est l'impact de l'action du JRS dans la réinsertion sociale des enfants associés

3 BOMBELA MOSUA, *Le standard africain de société démocratique*, Mémoire de DEA en droit public, 2007-2008, Université de Yaoundé II SOA, p. 66.

4 Le Service Jésuite aux Réfugiés est une ONG catholique internationale qui a pour mission d'accompagner, servir et défendre les droits des réfugiés et personnes déplacées. Les membres du JRS travaillent sur terrain, vivant dans les camps, avec les réfugiés, y subvenant aux besoins essentiels (avec l'aide du UNHCR et d'autres organisations humanitaires). Le JRS exerce également un travail de plaidoyer et de lobbying auprès des institutions d'organisations internationales, pour y pousser les pays et les gouvernements à prendre leurs responsabilités et à trouver une solution juste qui permettent aux réfugiés et personnes déplacées de rentrer chez elles.

5 JRS, Rapport annuel 2018, 2019.

aux forces et groupes armés ? Telle est la question à laquelle le présent article tente de répondre.

JRS, tout comme d'autres organisations humanitaires, a apporté sa pierre à l'édifice dans la réinsertion sociale des enfants associés aux forces et groupes armés à Bambari. Ainsi, le présent article s'articule autour de trois points. En premier lieu, il est question de mettre en exergue les différentes approches de l'action du JRS dans sa politique de réinsertion sociale des enfants associés aux forces et groupes armés (I). En second lieu, sa stratégie de récupération des enfants des mains des groupes armés (II). En dernier lieu, nous évaluons l'impact de sa contribution dans la réinsertion sociale des enfants associés aux forces et groupes armés (III).

I. La pluralité des domaines ou approches de l'action du JRS

Les programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale permettent aux enfants associés aux forces et groupes armés de se reconstruire une nouvelle identité sociale. La fin d'un conflit ne signifie pas nécessairement la fin d'un traumatisme pour des enfants qui ont vécu des épisodes de violence. Les enfants recrutés et utilisés par des groupes ou forces armés gardent des traces du conflit. Une réinsertion efficace est indispensable pour leur permettre de reprendre le cours de leur vie et contribuer à une société pacifique. Dans cette optique, Aboubacar Sidiki Diomande soutient que :

Si la place de l'enfant se situe au sein de sa famille et de sa communauté, il faut l'aider à sortir des forces armées gouvernementales ou des groupes armés lorsqu'ils s'y retrouvent en dépit de l'existence des normes internationales en la matière. Une fois que le conflit armé s'achève, les supplices et la souffrance de l'enfant soldat ne prennent pas fin pour autant, se pose alors, en particulier, la question de sa reconversion et de sa réintégration dans un système en marge duquel il a vécu⁶.

En effet, la réhabilitation et la réinsertion représentent le processus d'accompagnement à la vie civile. L'objectif des programmes de réinsertion est de permettre à l'ex-enfant soldat de se reconstruire une nouvelle identité sociale en dehors de la violence. Pour faciliter sa transition vers la vie civile, les programmes fournissent d'abord une aide psychosociale à l'enfant afin de préparer son retour au sein de sa famille et de sa communauté. Afin de les aider à dépasser les violences subies pour une réinsertion efficace, JRS se sert, tout d'abord, de l'approche individuelle à travers un soutien psychosocial, ensuite JRS favorise un vivre ensemble des enfants venant des différentes sphères ethniques et religieuses.

6 Aboubacar SIDIKI DIOMANDE, « L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) », in *Études Internationales*, vol. 44, n°4, décembre 2013, pp. 569-570.

Avant d'aborder la pluralité des domaines de l'action du JRS ou encore ses différentes approches dans la réhabilitation de la dignité des enfants associés aux forces et groupes armés, il est important de signifier que JRS comme organisation non gouvernementale internationale a signé une convention de collaboration avec le Gouvernement Centrafricain qui l'autorise de s'occuper des enfants affectés par des conflits armés. Voici le contenu de cette convention de collaboration :

Considérant que le Gouvernement de la République Centrafricaine a manifesté le désir d'associer à la mise en œuvre de sa politique de développement et/ ou humanitaire les Organisations Non Gouvernementales (ONG) désireuses d'y contribuer.

Considérant l'engagement manifeste de Service Jésuite aux Réfugiés, désireuse de contribuer au programme national de développement et/ ou humanitaire, de promouvoir un véritable partenariat et d'accepter de participer à l'exécution de cette politique en apportant à la République Centrafricaine, une assistance dans ses domaines de compétence et dans la mesure de ses moyens techniques et financiers.⁷

L'article 1 de la Convention de collaboration entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et l'Organisation Non Gouvernementale dénommée : « Service Jésuite aux Réfugiés » en abrégé JRS, dispose que : « Conformément à son but et ses objectifs, le Service Jésuite aux Réfugiés accepte de participer à la mise en œuvre d'actions humanitaire et de développement à la base en conformité avec son but et ses objectifs suivants :

- Éducation (pré-scolaire, primaire, secondaire) ;
- Protection ;
- Intégration socio-économique (Livelihood)
- Plaidoyer
- Appui psychosocial ».

L'article 5 de ladite convention de collaboration dispose que : « le Service Jésuite aux Réfugiés s'engage à signer un accord de partenariat avec une ou plusieurs ONG nationale (s) selon les critères établis en vue de transfert de compétence ». En réalité, cette convention de collaboration constitue le fondement juridique de l'action du JRS dans la réhabilitation de la dignité des enfants associés aux forces et groupes armés. Dans les lignes qui suivent, nous présentons les différentes approches du JRS dans la réhabilitation de la dignité des enfants associés aux forces et groupes armés.

⁷ Convention de Collaboration entre le Gouvernement de la République Centrafricaine représentée par :
- le Ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération,
- le Ministère des Finances et du Budget, d'une part ; et l'Organisation Non Gouvernementale ci-après dénommée : « Service Jésuite aux Réfugiés » en abrégé JRS, dont le siège social est situé à BORGOSANTO SPIRITO, N°4, 00193 Rome (Italie) d'autre part.

A. L'approche individuelle : le psychosocial

Dans sa stratégie d'aide aux enfants à surmonter les conséquences physiques et psychologiques des atrocités vécues lors des conflits armés en Centrafrique, JRS cherche à restaurer leur droit à la santé mentale à travers des accompagnements individuels et collectifs dans les espaces récréatifs et ludiques.

1. La restauration de la santé mentale des enfants associés aux forces et groupes armés

Le droit à la santé est garanti à l'enfant par la Convention relative aux Droits de l'Enfant⁸. Ce droit englobe toutes les acceptions de la santé de l'enfant dans ses dimensions physiques, affectives, mentales et psychologiques et son accès devrait être ouvert à toutes les catégories d'enfant. Cependant, dans la réalité, les mesures de sa mise en œuvre se concentrent assez souvent sur la dimension « bien-être physique » de l'enfant et son aspect psychologique est souvent négligé.⁹ C'est pourquoi, le soutien psychologique est d'une importance capitale dans la phase de réhabilitation des enfants associés aux forces et groupes armés.

Des espaces récréatifs et l'aménagement d'infrastructures de loisirs communautaires, sont mis en place prioritairement dans les espaces des écoles et des communautés, ainsi que là où sont des enfants associés aux forces et aux groupes armés. Il s'agit d'offrir aux enfants, différentes activités pour leur permettre de jouer et d'extérioriser les violences subies, afin de faciliter le retour à la vie civile en assurant leur développement et leur bien-être psychosocial.

La gestion des espaces récréatifs du JRS se fait en collaboration avec les organisations communautaires et les RECOPE (Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfance), afin d'en renforcer la pérennité par une appropriation de la communauté du bien-être de leurs enfants. Les acteurs en charge de la gestion des espaces et des animations des jeunes reçoivent une formation nécessaire en accompagnement psychosocial de base à travers des jeux et un suivi personnalisé des cas exigeant plus d'attention.

JRS procède par la prise en charge psychosociale individuelle (entretien psychologique individuel ou écoute active de Carl Rogers¹⁰), la mise en place des groupes d'écoute (briefing collective) et de partage d'expérience dans les activités récréatives dans les Espaces Amis des Enfants. De manière

8 Article 24 alinéa 1 et 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé d'avoir accès à ses services ».

9 Thierno SOULEYMANE BARRY, « Quid du droit à la santé mentale de l'enfant particulièrement vulnérable : enfant réfugié, enfant en conflit avec la loi, enfant impliqué dans les conflits armés », in *Revue de l'Université de Moncton*, volume 46, n°1-2, 2015, p. 1.

10 Cette approche se caractérise par la manifestation d'un respect et d'une confiance chaleureuse vers l'interlocuteur, pour qu'il brise ses défenses et s'exprime librement.

spécifique, les enfants et les familles de ces enfants en difficultés sont accompagnés par un psychologue. Sur cette question, l'action du JRS est concrète et peut être illustrée par des données de trois dernières années. D'abord, en 2017, « 50 jeunes (2 filles et 48 garçons) démobilisés ont reçu une session psychosociale suite aux symptômes psychologiques nécessitant une prise en charge immédiate »¹¹.

Ensuite, en 2018,

*L'évolution de symptômes a été suivie sur les 50 jeunes (2 filles et 48 garçons) à travers des fiches de consultation et de suivi psychologique individuel. Des séances d'accompagnement psychosocial ont amélioré leur bien-être à 82%. Parmi eux, 48,3% des enfants jeunes présentaient un état d'anxiété ; 44,8% des enfants/jeunes présentaient un état de stress post-traumatique et 6,9% autres étaient dans un état de dépression*¹².

Enfin, de 2019 à 2020, dans un partenariat entre le JRS et l'UNICEF, dans 4 sous-préfectures de la Préfecture de la OUAKA dont Bambari :

*12,434 enfants (5,420 filles) et (7014 garçons) y compris ceux vivant avec handicap ont bénéficié d'un appui psychosocial adapté à travers 11 Espaces Amis des Enfants, 59 enfants (1 fille et 58 garçons) associés aux groupes armés, 141 enfants (57 filles et 83 garçons) séparés et/ou non accompagnés, et 240 survivants (211 filles et 29 garçons) de VBG ont été pris en charge et ont bénéficié des soins appropriés*¹³.

Toutes ces données statistiques démontrent à suffisance le suivi psychologique que le JRS accorde aux différentes catégories d'enfants victimes des conflits armés afin de leur redonner confiance pour un avenir meilleur. À la fin du projet, « 75% des enfants et des jeunes (60% des garçons et 40% des filles de 10 à 18 ans) indiquent une amélioration de leur bien-être ».¹⁴

B. Approche collective : cohésion sociale

Dans sa stratégie de la réinsertion sociale, l'approche collective vise à mettre ensemble des activités pour les enfants associés aux forces et groupes armés venant des ethnies et des religions différentes (chrétiens et musulmans) afin de renforcer le tissu social. Cette approche collective est axée sur des activités culturelles des clubs de protection et une formation en résolution pacifique des conflits.

11 JRS, Rapport annuel du projet de renforcement de tissu social dans le milieu scolaire et civique et relèvement du système scolaire dans la Préfecture de Bambari, 2017, pp. 36-37.

12 JRS, Rapport annuel du projet de renforcement du tissu social dans le milieu scolaire et civique et relèvement du système scolaire dans la Préfecture de Bambari, 2018, p. 32.

13 Projet JRS-UNICEF sur la réinsertion des enfants associés aux groupes armés, document de programme humanitaire pour une intervention de 12 mois maximum en cas de déclenchement soudain ou de détérioration rapide d'une crise humanitaire ou en cas de situation d'urgence, date début le 01 août 2019, date de fin 01 août 2020, p.1-2.

14 JRS, Rapport annuel du projet de renforcement du tissu social dans le milieu scolaire et civique et relèvement du système scolaire dans la préfecture de Bambari, 2018, caf 13.

1. Les activités culturelles des clubs de protection et la résolution pacifique des différends

La fracture sociale qui s'est installée depuis la crise de 2013, engendre également des violences qui viennent perturber les normes sociales établies, provoquant des tensions intercommunautaires qui ont entraîné une militarisation des communautés. Cet état des choses exige des programmes de cohésion sociale et de consolidation de la paix comme vecteur de reconstruction de la société centrafricaine. L'éducation des enfants associés aux forces et groupes armés à la paix peut servir de point d'entrée ralliant les autres secteurs tels que la protection de l'enfant et la santé, ainsi que la promotion d'une culture de la paix par le renforcement du dialogue et de la participation communautaire.

JRS propose aux enfants des jeux, des textes invitant à la cohésion sociale, des films éducatifs, des danses valorisant les différentes traditions locales, des théâtres qui promeuvent la paix, la tolérance à partir des réalités des richesses culturelles des différentes ethnies de la localité. Les agents de JRS organisent des sensibilisations sur l'enfant et son environnement culturel, sur les pratiques culturelles dangereuses basées sur les mutilations génitales féminines, excisions, mariages précoces et forcés, ainsi que les sensibilisations sur les formes de violence sexuelle¹⁵.

C. Approche de JRS dans l'appui socio-économique

Dans une perspective stratégique de l'autonomisation, le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR) vise à faire en sorte que toutes les personnes relevant de son mandat : « puissent vivre de manière sûre et durable répondant à leurs besoins »¹⁶. Le JRS pour sa part cherche à encourager le retour à l'école des enfants associés aux forces et groupes armés mais aussi des compétences professionnelles à ceux qui sont plus âgés et dont le retour à l'école ne donnerait aucune garantie de persévérance et de réussite. La formation professionnelle confère des compétences et aptitudes utiles aux enfants dans les différentes filières de formation (menuiserie, mécanique auto, agriculture, élevage, maçonnerie, coupe et couture, artisanat), afin de les préparer à accéder au marché de l'emploi en les rendant utiles à la société.

L'éducation fait partie du quotidien des enfants en temps normal comme en temps de conflit armé. Dans les situations conflictuelles, il est nécessaire de continuer à éduquer et à scolariser l'enfant malgré la souffrance. Mais aussi, pour prévenir l'effondrement psychologique de l'enfant pendant la crise¹⁷. Comme l'a souligné Jean-Claude Legrand, haut conseiller chargé

¹⁵ Ibid.

¹⁶ UNHCR, *Stratégie des moyens de subsistance (2018-2020) inclusion économique des réfugiés centrafricains, nigériens et urbains du Cameroun*, décembre 2017, p. 36.

¹⁷ Sinclair MARGARET, *Planifier l'éducation en situations d'urgence et de reconstruction*, Paris, Institut

de la protection des enfants dans les conflits armés auprès de l'UNICEF, « le meilleur moyen d'aider un enfant est de lui donner une éducation et la possibilité de gagner sa vie »¹⁸.

Soucieux de l'avenir de ces enfants démobilisés et conscient du fait que, pendant le conflit armé, l'éducation des enfants joue un rôle important dans leur vie, JRS fait des inscriptions et des suivis scolaires des jeunes démobilisés ayant encore l'envie et des capacités d'aller à l'école formelle. En effet, « 212 inscrits (135 garçons, 77 filles) en 2016/2017 ; 176 (63 filles, 113 garçons) en 2017/2018 au lycée Michel Maître. 21 enfants démobilisés appuyés au secondaire en 2016/2017 ; 43 enfants démobilisés en 2017/2018 »¹⁹. Tous ces enfants ayant repris l'école ont manifesté une évolution satisfaisante et le taux de réussite était au-delà de la moyenne conformément aux résultats repris dans les rapports annuels de JRS Bambari de 2017 et 2018.

Le JRS a mené une étude du marché en 2019 dans certaines localités de la préfecture de la OUAKA (Bambari, Grimari, Bakala, Kouango et Ngakobo). Cette étude du marché avait pour objectif de répertorier les opportunités afin d'orienter les enfants démobilisés vers une formation professionnelle et une activité génératrice des revenus (AGR) adaptés aux capacités des enfants ainsi qu'aux besoins locaux.

Cette étude faite, JRS a créé un cadre d'entretien avec les jeunes démobilisés sur leurs aspirations et leurs choix pour une meilleure orientation. Cette étude du marché avait trois objectifs : économiques, sociaux et éducatifs. Il s'agissait d'assurer une autonomisation économique aux enfants démobilisés en leur dotant des capacités à travailler ou à produire des biens ou des services pour la communauté dans laquelle ils sont désormais des agents de développement plutôt que des semeurs des troubles. Quand ils réussissent, ces jeunes deviennent un modèle pour d'autres jeunes encore engagés dans des groupes armés car la place des enfants, c'est à l'école ou dans un centre de formation et non dans un groupe armé. Ces mesures d'autonomisation ont aidé les enfants associés aux forces et groupes armés à avoir une image positive d'eux-mêmes²⁰.

International pour la Planification de l'éducation (IPE), 2003, p. 33.

18 Cité par Aboubacar SIDIKI DIOMANDE dans : « L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation, et réinsertion (DDR), *op. cit.*, p. 577.

19 JRS, Rapport annuel du projet de renforcement du tissu social dans le milieu scolaire et civique et le relèvement du système scolaire dans la préfecture de Bambari, 2017, p. 33.

20 UNICEF, *Manuel d'application du protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*, 2010, p. 57.

II. La stratégie de récupération des enfants des mains des groupes armés

Dans sa stratégie de récupération des enfants associés aux forces et groupes armés, JRS estime que la coopération avec les parties au conflit (A) et d'autres organisations s'avèrent importante pour la réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés (B).

A. La coopération des parties au conflit

Les Parties au conflit sont supposées coopérer et faciliter l'accès humanitaire aux personnes civiles qui sont les premières victimes de ces conflits. L'article 77 du Protocole Additionnel 1 aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux dispose que : « Les enfants doivent faire l'objet d'un respect particulier et doivent être protégés contre toute forme d'attentat à la pudeur. Les Parties au conflit leur apporteront les soins et l'aide dont ils ont besoin du fait de leur âge ou pour une autre raison ». Dans certains cas,

Les groupes armés coopèrent et laissent libre accès aux humanitaires, mais ça n'a pas toujours été le cas. Pas mal d'attaques, des braquages ont ciblé des convois humanitaires ou des bases des ONG. En mai 2018, JRS en a payé les frais. En plein jour, sur fond des tensions dans la ville de Bambari, la base du JRS et celles d'autres ONG a été vandalisées et pillées.²¹

Malgré l'Accord de Paix signé entre les leaders des groupes armés et le Gouvernement Centrafricain en février 2019, l'accès humanitaire n'est pas aussi facilement obtenu dans certaines localités. Certains groupes armés sont très réticents à la présence des ONG dans les zones qu'ils contrôlent. Lorsqu'il s'agit de négocier, « les groupes armés non étatiques sont particulièrement méfiants. Comme ils vivent dans un monde tellement différent, ils se sentent désavantagés, craignent de ne pas avoir des qualités politiques nécessaires pour négocier et se méfient des autres parties ».²²

Par ailleurs, les contacts avec les groupes armés doivent être nuancés. Dans certains cas, il est arrivé, par exemple, que les responsables des groupes armés prétendent faciliter la démobilisation de certains enfants tout en gardant encore ceux-ci sous leur influence afin d'avoir quelques retombées financières du processus de réintégration de ces enfants. Ils transmettent aux ONG pour démobilisation des enfants qui leur sont proches parents et membres de famille afin de récupérer à leur propre compte des kits de réinsertion offerts à ces enfants après la réinsertion.

21 Entretien avec le Directeur de Projet JRS Bambari (Victor SETIBO), les informations prises dans : INSO, Rapport RCA (confidentiel réservé uniquement aux ONG à Bambari), 2019, p. 2.

22 Julian Thomas HOTTINGER, « Encourager la participation des groupes armés non étatiques dans le désarmement », in *Forum désarmement*, n°2008, p. 31.

B. L'assistance des autres organisations

Les besoins humanitaires sur terrains étant immenses, plusieurs acteurs humanitaires tentent de se positionner pour répondre à ces besoins dans les limites de leurs moyens. Il s'observe ainsi une complémentarité dans les réponses apportées tant par les uns et que les autres. Pour mettre tout en marche et mieux coordonner, à Bambari, le Bureau des Nations-Unies de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), organise et coordonne les réponses aux besoins humanitaires en évitant une duplication d'activités similaires destinées aux mêmes bénéficiaires.

À travers les réunions régulières de coordination humanitaire tenues par OCHA, les acteurs humanitaires apprennent à se reconnaître et à faire connaître leurs projets ainsi que leurs différentes cibles. Cela permet à éviter des doublons dans les interventions humanitaires. De plus, il existe différents groupes de travail et clusters regroupant les acteurs et les organisations humanitaires selon les secteurs d'intervention (Santé, Protection, Education, Wash, Abri, Solution durable). C'est là que les questions humanitaires spécifiques de la zone sont traitées. Les informations sont partagées ainsi que les évaluations des besoins faites par les uns et les autres pour que se positionne quiconque aurait des moyens. C'est dans ce contexte, avec une pluralité de besoins et la présence d'autres acteurs, que le JRS œuvre dans la protection de l'enfance.

Il existe un circuit de référencement entre acteurs pour apporter un appui holistique aux personnes servies. Ce circuit permet aux ONG de se compléter mutuellement dans la qualité de services rendus aux personnes vulnérables et surtout aux enfants victimes des conflits. De manière générale, à Bambari, les autres partenaires humanitaires réfèrent à JRS (qui fait la protection de l'enfance) tous les cas d'abus sur les enfants pour une prise en charge psychosociale. En retour JRS réfère tous les cas de viol à MSF et à IMC²³ (International Medical Corps) pour une prise en charge médicale et d'autres cas d'abus sur adultes vulnérables à d'autres ONG tels que Mercy Corps²⁴, INTERSOS²⁵ qui font la prise en charge psychosociale de cette catégorie de personnes. Le CICR aide le JRS dans le processus de la réunification des enfants séparés.

23 « IMC : prise en charge médicale et psychologique, de mars à avril 2020, de 99 victimes des VBG dont 26 cas de viol à l'hôpital universitaire de Bambari et les autres dans les foyers féminins » dans OCHA Profil Humanitaire Sous-Préfecture de Bambari (Préfecture de l'OUAKA), p. 3.

24 « Mercy Corps : travaux communautaires rémunérés en nature (vivres) et mise en place des Espaces Champs Ecoles dans les communes de Koudou Bego, Danga-Gboudou » dans OCHA, p. 5.

25 « INTERSOS : Monitoring de protection sur 5 sites et les lieux de regroupement des déplacés dans la ville de Bambari sur les axes Bambari-Bakala, Bambari-Lioto, Bambari-Ippy, Bambari-Alindao » dans OCHA, p. 3.

Le JRS, toujours dans le cadre de la collaboration avec les autres acteurs humanitaires, exerce l'activité de profilage. Le profilage est une activité qui s'effectue après l'identification des enfants associés aux forces et groupes armés par JRS et la vérification de ces enfants par une équipe indépendante mixte de l'UNICEF, de la Mission des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) et le Service étatique de l'Action Communautaire. Il permet d'obtenir la sélection des enfants pour le retour à l'école pour une orientation socio-professionnelle. En 2018, 50 jeunes démobilisés (2 filles et 48 garçons) identifiés ont été appuyés²⁶. En 2019, 75 jeunes démobilisés (12 filles et 63 garçons) identifiés et appuyés à la réinsertion²⁷. En 2020, 50 jeunes démobilisés (1 fille et 58 garçons) identifiés et appuyés à la réinsertion²⁸.

III. Impact de l'action du JRS sur les enfants associés aux forces et groupes armés

La réinsertion des enfants associés aux groupes et forces armées demeure une des activités tant attendue et souhaitée par la communauté qui a tant souffert des affres de la guerre. Les quelques enfants qui jusqu'ici ont pu quitter les groupes armés pour réintégrer une vie normale ont, un tant soit peu, apporté de l'espoir à toute la communauté car ils ne sont plus un danger mais une contribution réelle au développement et à la paix car moins il y aura d'enfants dans les groupes armés, plus on peut espérer un avenir paisible.

Tout le processus vise essentiellement deux choses : démobiliser progressivement les enfants enrôlés dans les groupes armés en empêchant qu'ils y retournent et empêcher que d'autres nouvelles recrues rejoignent ces groupes armés. Toute contribution, aussi minime soit-elle, qui sauve un enfant de l'emprise des groupes armés est d'ores et déjà une réduction du nombre d'enfants recrutés dans ces groupes armés et a un impact positif sur la vie de toute la communauté.

De 2017 à 2020, JRS, pour sa part, a pu réinsérer 184 enfants associés aux forces et groupes armés²⁹. « Il est constaté que le taux de réussite des enfants démobilisés est au-dessus de la moyenne. Depuis l'année 2018, il a été constaté que plus de la moitié des enfants réinsérés ne retournent plus dans les groupes armés et font œuvre utile dans la société grâce au nouveau métier appris avec JRS »³⁰. Il y a un impact réel et visible à ce

26 JRS, Rapport annuel 2018.

27 Rapport de suivi des jeunes auto-démobilisés de JRS par le Chef de Secteur des Affaires Sociales Responsable Préfectoral de protection des Enfants de l'OUAKA.

28 Les données statistiques en cours avec le projet pilote JRS-UNICEF, le projet qui prendra fin en décembre 2020.

29 Compilation des données des rapports annuels 2017, 2018, 2019.

30 JRS, Rapport de suivi et évaluation de la mise en œuvre des AGR pour 41 jeunes auto-démobilisés en 2019, 2020, p. 5.

que JRS fait même si la persistance et la recrudescence des conflits dans certaines localités ralentissent cet élan de changement et de l'amélioration de vie des communautés avec la réduction progressive du nombre d'enfants dans les groupes armés.

Conclusion

Comment évaluer l'impact de l'action du JRS dans la réhabilitation des enfants associés aux forces et groupes armés ? Cette question a été au cœur de notre réflexion. L'action du JRS est positive et significative à la réhabilitation de la dignité des enfants associés aux forces et groupes armés, en ce sens qu'un travail est effectivement en train d'être fait sur terrain. Les résultats sont palpables et chiffrés ; de centaines d'enfants sont soit accompagnés psychologiquement, soit réunifiés à leur famille biologique après avoir été pris en charge dans les familles d'accueil transitoire appuyées par JRS³¹. Des enfants associés aux forces et groupes armés ont réintégré une vie normale, des victimes de violences sexuelles basées sur le genre sont prises en charge. Pour ainsi dire, l'action du JRS dans la protection de l'enfance sauve réellement des vies parfois dans des milieux où JRS est le seul acteur humanitaire œuvrant dans la protection de l'enfance³².

Cependant, au-delà des résultats déjà atteints, beaucoup reste à faire car les moyens sont limités et la situation sécuritaire demeure imprévisible. Les besoins en protection de l'enfance restent énormes dans la zone. Tout en faisant des plaidoyers pour une amélioration de la situation sécuritaire, JRS se doit de renforcer les capacités de ses staffs et évaluer régulièrement la qualité de ses services pour un accompagnement efficace et une meilleure prise en charge des enfants associés aux forces et groupes armés. ■

31 Guide d'entretien avec le Directeur de projet du JRS Bambari, Victor Setibo.

32 *Ibid.*